

Séance du Conseil communal du 25 janvier 2010

N° 02.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 NOVEMBRE 2009.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ~~EUSEN~~, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~Mme CARIS THONNART, MM. WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, ~~M. AMEN~~, Mme OZER, Mlle BREUER, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 43.

LE CONSEIL,

0981 N° 01.- **CHARTRE COMMUNALE DE L'INTEGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPEE - Label "Handycity 2012" - Remise officielle de la candidature de la Ville - Approbation.**

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE

que l'Association Socialiste de la Personne Handicapée a remis le support officiel de l'acte de candidature de la Ville au label "Handycity 2012" dans le cadre de la Semaine de la Personne Handicapée.

0983 N° 02^{bis}.- **CONSEIL DE POLICE - Composition - Désignation d'un représentant du Conseil communal en remplacement d'un membre effectif démissionnaire - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour de la présente séance sous le n° 84 bis.

0984 N° 03.- **POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (stationnement, rue Godin).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Dans la rue Godin, le stationnement alternatif bimensuel est supprimé et le stationnement des véhicules est interdit côté des immeubles numérotés pairs et autorisé du côté des immeubles numérotés impairs.

0985 N° 04.- **POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (limitation de la durée du stationnement à 15 minutes, avec usage du disque de contrôle, Grand'Place).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Sur la Grand'Place (Ensival), le stationnement des véhicules est limité à 15 minutes avec usage du disque de contrôle à hauteur des immeubles numérotés 64 à 68.

0986 N° 05.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue de l'Horloge).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les handicapés est créé rue de l'Horloge, côté des immeubles numérotés pairs, à hauteur de l'immeuble n° 2.

0987 N° 06.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Godin).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les handicapés est créé rue Godin, côté des immeubles numérotés impairs, face à l'immeuble n° 8.

0988 N° 07.- INTERCOMMUNALES - Finimo, A.I.C. - Assemblée générale ordinaire le 10 décembre 2009 - Ordre du jour - Plan stratégique 2008-2010 - Evaluation - Approbation.

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui motive l'abstention de son Groupe;

Par 31 voix et 2 abstentions.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2009 de l'A.I.C. "Finimo";
- d'approuver l'évaluation annuelle du plan stratégique 2008-2010 tel que présenté à l'approbation des associés communaux;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0989 N° 08.- INTERCOMMUNALES - Finimo, A.I.C. - Assemblée générale extraordinaire le 10 décembre 2009 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Création de l'annexe 5 - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2009 de l'A.I.C. "Finimo";
- d'approuver les modifications statutaires telles que proposées aux articles 13, 14, 23 et 30;
- d'approuver la nouvelle annexe 5 aux statuts portant création d'un troisième secteur de compte de l'Intercommunale;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0990 N° 09.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil Les Heures Claires (C.A.H.C.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire le 11 décembre 2009 - Ordre du jour - Procès-verbal de la séance du 19 juin 2009 - Plan financier 2010 - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2009 de la S.C.R.L. "Centre d'Accueil Les Heures Claires";
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 juin de l'Assemblée générale;
- d'approuver le plan financier et stratégique de l'Intercommunale pour l'exercice 2010;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0991 N° 10.- INTERCOMMUNALES - Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire le 14 décembre 2009 - Ordre du jour - Procès-verbal de la séance du 25 juin 2009 - Situation comptable au 30 juin 2009 - Projet de plan stratégique 2010 - Mise en place du Comité de rémunération - Application de la législation en vigueur sur les mandats d'administrateurs - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions,

DECIDE :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2009 de la S.C.R.L. "Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps";
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2009 tel que soumis à l'approbation des associés;
- d'approuver la situation comptable au 30 juin 2009 telle que soumise à l'approbation des associés;
- d'approuver le projet de plan stratégique tel que soumis à l'approbation des associés;
- d'approuver la mise en place et la composition d'un comité de rémunération au sein de la société;
- d'approuver la mise en application de la législation en vigueur au sujet des mandats des administrateurs;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en cas de nouvelle convocation si le quorum des voix n'était pas atteint lors de la séance du 25 juin 2009;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0992 N° 11.- INTERCOMMUNALES - Services-Promotion-Initiatives en Province de Liège (S.P.I.+), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire le 14 décembre 2009 - Ordre du jour - Démission et nomination d'un administrateur - Plan stratégique 2008-2010 - Etat d'avancement - Désignation d'un réviseur aux comptes - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2009 de la S.C.R.L. "Services-Promotion-Initiatives en Province de Liège" (S.P.I.+);
- d'approuver la démission de M. MIGNOLET Frédéric en sa qualité d'administrateur représentant l'U.C.M. et la désignation de Mme LOULTCHEFF Tania en cette qualité;

- de marquer son accord sur l'état d'avancement du plan stratégique 2008-2010 et ses implications financières tel que présenté et soumis à l'approbation des associés communaux;
- d'approuver la désignation de la Société "BDO" en qualité de réviseur d'entreprise de la société pour une durée de trois ans;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville dispose de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0993 N° 12.- INTERCOMMUNALES - Intercommunale du Traitement des Déchets Liégeois (INTRADEL), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire le 15 décembre 2009 - Ordre du jour - Plan stratégique 2008-2010 - Evaluation et adaptation - Participations - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions.

DECIDE :

- de prendre connaissance et d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2009 de la S.C.R.L. "Intradel";
- d'approuver le plan stratégique 2008-2010 tel que réévalué;
- d'approuver la prise de participation de la S.C.R.L. "Intradel" dans le capital de la Société coopérative à responsabilité limitée à créer "Ressourcerie du Pays de Liège" à concurrence de 6.150,00 € représentant 25 % du capital de la société;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0994 N° 13.- INTERCOMMUNALES - Société de Leasing, de Financement et d'Economies d'énergie (S.L.F.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire le 15 décembre 2009 - Ordre du jour - Evaluation du plan stratégique 2008-2010 - Démission et nomination d'un administrateur - Approbation du procès-verbal en séance - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions.

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2009 de la S.C.R.L. "S.L.F";
- d'approuver l'évaluation du plan stratégique 2008-2010 telle que présentée par le Conseil d'administration de la S.C.R.L. "S.L.F" et soumis à l'approbation des communes associées;
- d'approuver le remplacement de M. NOIRET Christian - administrateur - par M. MULENDERS Martial proposé par le Conseil communal de Visé en qualité d'administrateur représentant les parts A de la société;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0995 N° 14.- INTERCOMMUNALES - Société de Leasing, de Financement et d'Economies d'énergie (S.L.F.), S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 2009 - Ordre du jour - Coordination et réorganisation des statuts - Modification des statuts (articles 1 à 57) - Approbation du procès-verbal en séance - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009 de la S.C.R.L. "S.L.F.";
- de marquer son accord sur la coordination et la réorganisation des statuts ainsi que la modification des articles 1 à 57 telles que contenues dans les statuts coordonnés soumis à l'approbation des associés;
- de mandater les délégués de la Ville afin d'approuver le procès-verbal de la séance qui sera soumis à l'approbation des associés au terme de la séance extraordinaire de l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville dispose de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0996 N° 15.- INTERCOMMUNALES - S.L.F.-Finances, S.A. - Assemblée générale ordinaire le 15 décembre 2009 - Ordre du jour - Evaluation du plan stratégique 2008-2010 - Démissions et nominations d'administrateurs - Approbation du procès-verbal en séance - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2009 de la S.A. "S.L.F.-Finances";
- d'approuver l'évaluation du plan stratégique 2008-2010 de la société telle que présentée par le Conseil d'administration de la S.A. "S.L.F.-Finances" à l'approbation des communes associées;
- d'approuver la modification de la composition du Conseil d'administration de la S.A. "S.L.F.-Finances" à savoir :
 - le remplacement de M. NOIRET Christian - administrateur représentant les parts A - par M. MULLENDERS Martial proposé par le Conseil communal de Visé;
 - le remplacement de M. MOREAU Stéphane - administrateur représentant la Société "TECTEO" - par M. SIMON Gil;
 - le remplacement de M. LALLEMAND Philippe - représentant permanent de la Société "ETHIAS" au Conseil d'administration - par Mme BOLLETTE Cécile;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0997 N° 16.- INTERCOMMUNALES - S.L.F.-Finances, S.A. - Assemblée générale extraordinaire le 15 décembre 2009 - Ordre du jour - Coordination et réorganisation des statuts - Modification des statuts (articles 1 à 38) - Approbation du procès-verbal en séance - Approbation.

Par 31 voix et 2 abstentions,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009 de la S.A. "S.L.F.-Finances";
- de marquer son accord sur la coordination et la réorganisation des statuts ainsi que la modification des articles 1 à 38 telles que contenues dans les statuts coordonnés soumis à l'approbation des associés;

- de mandater les délégués de la Ville afin d'approuver le procès verbal de la séance qui sera soumis à l'approbation des associés au terme de la séance extraordinaire de l'Assemblée générale;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville dispose de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0998 N° 17.- CABINET DU BOURGMESTRE - Fonds INTERREG IVA - Projet S.U.N. (Hodimont) - Volet Végétalisation - Appel à projets - Projet de règlement - Budget - Approbation.

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que le plan de mobilité, tel que planifié, va perturber la qualité du projet S.U.N. développé;

Entendu la réponse de M. le Président;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le règlement concernant l'organisation d'un appel à projets dans le cadre du projet S.U.N. pour la végétalisation d'espaces publics et de bâtiments visibles depuis l'espace public, situés dans le quartier Hodimont, périmètre défini pour l'étude dite "Baumans-Deffet";

CHARGE

le Collège communal de l'exécution du présent règlement.

0999 N° 18.- PROJET DE CRECHE COMMUNALE - Constitution de l'A.S.B.L. "Les Enfants de la Tourelle" - Convention avec la Ville - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la convention.

1000 N° 19.- CRECHE COMMUNALE "Les Enfants de la Tourelle" A.S.B.L. - Octroi d'un subside sous forme d'argent - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 250,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Les Enfants de la Tourelle";
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

1001 N° 20.- CLASSES D'EAU, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'octroyer une subvention de 1.500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Classes d'Eau".

1002 N° 21.- REGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE COMMUNALE - Résidence "Les Sottais", rue du 1er de Ligne n° 1 à 7 - Appartement n° 154 - Vente - Aliénation de gré à gré - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'aliéner de gré à gré au profit de Mme GOUDELIS Elisabeth, pour le prix de 64.800,00 € l'appartement n° 154 sis au deuxième étage du bloc A;
- de porter le produit de la vente en recette au budget 2009 de la Régie foncière.

- 1003** N° 22.- **REGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE COMMUNALE - Immeuble sis rue des Alliés n° 27 - Location - Projet de bail - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 le projet de bail à intervenir avec Mme BAUMANN, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er décembre 2009, d'une maison située rue des Alliés n° 27 à Verviers, moyennant paiement d'un loyer de 3.600,00 € par an, ainsi que le dépôt d'une garantie correspondant à deux mois de loyer, soit 600,00 €
- 1004** N° 23.- **REGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE COMMUNALE - Immeuble sis rue des Raines n° 27 - Appartement sis au 2ème étage - Location - Projet de bail - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 le projet de bail à intervenir avec Mme LANGUT, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er décembre 2009, d'un appartement situé au 2ème étage de la rue des Raines n° 27 à Verviers, moyennant paiement d'un loyer de 5.400,00 € par an, ainsi que le dépôt d'une garantie correspondant à deux mois de loyer, soit 900,00 €
- 1005** N° 24.- **HARMONIE - Disposition - Demande de l'A.S.B.L. "Seigneurie de la Vervi-Riz" (le 28 mars 2010) - Gratuité - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'accorder son aide en 2010, à l'A.S.B.L. "Seigneurie de la Vervi-Riz" sous forme de mise à disposition de la salle de l'Harmonie située rue de l'Harmonie n° 49 et estimée à 425,00 € (sous réserve d'inscription d'un crédit à l'allocation 105/126-01 et de l'approbation du budget 2010);
 - de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €
- 1006** N° 25.- **MATERIEL - Prêt - Demande de l'école Saint-Nicolas (le 11 décembre 2009) - Gratuité - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'accorder son aide au demandeur cité ci-après sous forme de prêt de matériels et de mise à disposition de personnel, pour un montant global estimé à 120,00 € école Saint-Nicolas (11 décembre 2009) - Veillée de Noël - 30 barrières nadar (estimé à 120.00 €);
 - de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €
- 1007** N° 26.- **LES MINIERES, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'octroyer une subvention de 250,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Les Minières";
 - d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés 2009 par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

1008 N° 27.- CONFRERIE DE LA VERVI-RIZ, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.
A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à la confrérie de la Vervi-Riz;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés 2009 par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

1009 N° 28.- AMICALE DES FETES DE STEMBERT, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.
A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Amicale des fêtes de Stembert";
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés 2009 par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

1010 N° 29.- ASSADAKA, A.S.B.L. (AMITIE BELGO-MAROCAINE) - Demande de soutien - Approbation.
A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 300,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "ASSADAKA (Amitié Belgo-Marocaine)";
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés 2009 par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~Mme CARIS THONNART, MM. WATHELET,~~ EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, ~~M. AMEN,~~ Mme OZER, Mlle BREUER, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

1011 N° 30.- BUDGET COMMUNAL 2009 - Modifications budgétaires n° 2 - Services ordinaire et extraordinaire.

Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin, qui précise que la Ville a reçu deux bonnes nouvelles en matière de recettes. Il est proposé au Conseil de créer 4 fonds de provisions pour un montant de 1.5 millions d'€. Ces modifications ont également permis de modifier quelques allocations spécifiques en matière de dépenses et des adaptations ont été réalisées. L'ensemble donne au total un boni de 674.000,00 € et un boni de 583.000,00 € à l'exercice propre. En ce qui concerne le budget extraordinaire, diverses adaptations ont été réalisées, notamment en matière d'économies d'énergie. Le boni global de ce volet est de 61.477,00 € Il ajoute qu'en 4 exercices, dans le programme UREBA d'économies d'énergie, c'est près d'un million d'€ qui ont été investis à Verviers, dont 75 % de subsides;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui motive l'opposition du C.D.H. sur ces modifications budgétaires. Il souligne que le Collège

prend simplement acte d'une recette conjoncturelle et cela tombe bien au niveau des écritures. Le C.D.H. ne va pas contester le fait que l'on applique la circulaire ministérielle en perspective des mauvaises périodes futures. Le C.D.H. s'oppose car aucune modification sollicitée par le C.D.H. en septembre n'a été actée. Il remarque que l'on augmente encore les dépenses en matière d'éclairage public et la maîtrise des énergies fait défaut. Des augmentations sont préoccupantes comme à la plaine Peltzer et à l'Harmonie. Dans ces conditions, le C.D.H. votera contre;

Entendu l'intervention du Groupe ECOLO qui estime qu'il n'y a aucun caractère prévisionnel en la matière. Il estime que Saint-Nicolas est passé pour la Majorité. Il interroge l'Echevin des Travaux sur l'augmentation de la dépense en matière d'éclairage public;

Entendu la réponse de M. BOTTERMAN, Echevin, qui précise qu'un marché groupé d'énergie va être conclu l'an prochain en collaboration avec FINIMO et nous pourrions avoir plus de précisions sur la charge de fonctionnement de l'éclairage public. Il estime que nous allons cerner de façon de plus en plus précise nos consommations et le nouveau marché qui commence au 1er janvier 2010 va connaître, globalement, pour l'électricité une baisse de 10 % mais le gaz augmentera de 8 %;

Entendu la réponse de M. ISTASSE qui confirme le caractère conjoncturel de la recette I.P.P. et pour les énergies, il estime que la position du Collège sera de renforcer les politiques en matière d'économies d'énergies;

Par 21 voix contre 13,

DECIDE

le budget de la Ville de l'exercice 2009 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES

Exercices antérieurs	1.920.735,22 €
Exercice propre	67.775.457,38 €
Prélèvements	0,00 €
Total	69.696.192,60 €

DEPENSES

Exercices antérieurs	1.246.624,91 €
Exercice propre	67.192.054,65 €
Prélèvements	450.000,00 €
Total	68.888.679,56 €

TOTAL

Exercices antérieurs	Boni	674.110,31 €
Exercice propre	Boni	583.402,73 €
Total après prélèvements	Boni	807.513,04 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES

Exercices antérieurs	103,36 €
Exercice propre	23.912.288,66 €
Total après prélèvements de 1.455.615,39 €	25.368.007,41 €

DEPENSES

Exercices antérieurs	6.175.275,92 €
Exercice propre	18.368.724,64 €
Total après prélèvements de 762.529,64 €	25.306.530,20 €

TOTAL

Exercices antérieurs	Déficit	6.175.172,56 €
Exercice propre	Excédent	5.543.564,02 €
Total après prélèvements	Boni	61.477,21 €

1012

N° 31.- FINANCEMENT ALTERNATIF - Subsidés UREBA - Convention relative à l'octroi d'un prêt C.R.A.C. conclu dans le cadre du financement alternatif des investissements économiseurs d'énergie - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de solliciter un prêt d'un montant total de 694.748,75 € afin d'assurer le financement de la subvention pour les investissements prévus par la décision du Gouvernement Wallon;
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée;
- de solliciter la mise à disposition de 100 % des subsides.

1013 N° 32.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Règlement - Renouvellement pour l'exercice 2010.

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui est heureux de voir que le taux a été maintenu à 8,5 % même s'il y a eu hésitation dans le chef du Collège. Il gage que le passage de Saint-Nicolas y est pour quelque chose;

Par 21 voix contre 11 et 2 abstentions,

ARRETE :

Art. 1.- Il est établi au profit de la Ville, pour l'exercice 2010, une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Art. 2.- Le taux de la taxe est fixé, pour tous les contribuables, à 8,5 % de la partie, calculée conformément à l'article 466 du Code des Impôts sur les Revenus, de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

1014 N° 33.- LES AMIS DES MUSEES DE VERVIERS, A.S.B.L. - Octroi d'un subside non conventionnel - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 700,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Les Amis des Musées de Verviers";
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

1015 N° 34.- FESTIVAL INTERNATIONAL DE CHORALES - Octroi d'un subside non conventionnel - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 150,00 € sous forme d'argent au chœur "La Cigale", pour l'organisation du 1er Festival international de chant choral de Verviers;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

1016 N° 35.- FESTIVAL DE MUSIQUE SACREE DE VERVIERS - Octroi d'un subside non conventionnel - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent à la Maîtrise de la Ville, pour l'organisation du 3ème Festival de Musique sacrée de Verviers;

- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes.

1017 N° 36.- CERCLE DES BEAUX-ARTS DE VERVIERS, A.S.B.L. - Octroi d'un subside non conventionnel - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Cercle des Beaux-Arts de Verviers";
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

1018 N° 37.- FESTIVAL PAROLES D'HOMMES, A.S.B.L. - Octroi d'un subside non conventionnel - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Festival Paroles d'Hommes" pour l'organisation de la huitième édition du festival;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlles LEJEUNE, TARNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, ~~DETHIER~~, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~Mme CARIS THONNART~~, ~~MM. WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, ~~M. AMEN~~, Mme OZER, Mlle BREUER, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

1019 N° 38.- BUDGET COMMUNAL 2009 - Répartition des subsides et prix divers - Approbation.

Attendu que M. DETHIER, Chef de Groupe P.S., est sorti pour ce point;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui motive le vote favorable de son groupe mais réitère la demande de pouvoir disposer d'une liste complète des interventions en faveur d'associations, aides directes et indirectes;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de groupe ECOLO, qui motive l'abstention de son groupe mais regrette que des critères d'attribution ne soient pas clairs;

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin;

Par 31 voix et 2 abstentions,

ARRETE

comme suit, la répartition des subsides à attribuer, pour l'exercice 2009, par la Ville à divers organismes, associations ou groupements en ce qui concerne l'allocation 762/332-02 :

- | | |
|--|----------|
| - A.G.A.V. | 250,00 € |
| - Les Amis des Musées de Verviers A.S.B.L. | 200,00 € |

- Les Amis de la Morale Laïque de l'arrondissement de Verviers	250,00 €
- La Besace	100,00 €
- Centre Femmes Verviers A.S.B.L.	500,00 €
- Chorale De Si de La	100,00 €
- Comité de Jumelage Verviers-Arles	300,00 €
- Compagnie Ah mon Amour	200,00 €
- Défenseurs du Patrimoine ensivalois	300,00 €
- Ensemble vocal Floréal	200,00 €
- Ensemble Orchestral Mosan	200,00 €
- Jacques WYNANTS pour Saint-Remacle	250,00 €
- Léna MARIEL	100,00 €
- GRAPPA A.S.B.L.	125,00 €
- Groupe de lecture de Heusy	100,00 €
- Initiative Verviétoise pour la Paix	100,00 €
- Bettina KLEIN pour les restos du cœur	200,00 €
- Mouvement Personne d'abord A.S.B.L.	300,00 €
- PAC local	300,00 €
- Radio 28	150,00 €
- Royale Jeunesse Philatélique verviétoise	200,00 €
- Théâtre de l'If	200,00 €
- SIMA A.S.B.L.	200,00 €
- Chorale Cécile BAIVIER	100,00 €
- Confrérie Vervi-Riz	250,00 €
- Chorales l'Emulation et la Cigale (concert Shubertiades)	100,00 €
- Cercle du Jazz Hot A.S.B.L.	200,00 €

DECIDE :

- des modalités de contrôle de l'octroi de la subvention aux fins pour laquelle elle a été accordée, suivant la loi du 14 novembre 1983;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €
- de déroger, en partie, au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés des bénéficiaires "Centre Femmes Verviers" A.S.B.L. et "SIMA" A.S.B.L. entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activité lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~Mme CARIS THONNART, MM. WATHELET,~~ EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, ~~M. AMEN,~~ Mme OZER, Mlle BREUER, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

1020

N° 39.- CARTE JEUNES - Partenariat de la Ville - RatificationA l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

le partenariat communal avec l'A.S.B.L. "Carte Jeunes Wallonie-Bruxelles" (C.J.W.B.), enclenché par le Conservatoire de Verviers, et

AUTORISE

l'inscription sur le site de la "Carte Jeunes" de toutes données culturelles, touristiques ou festives par une entrée centralisée à la culture, ainsi qu'il avait été prévu lors de la réunion des intervenants locaux.

1021 N° 40.- FONDS DE PENSIONS ETHIAS - Convention - Modification.

Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui revient sur la simulation établie par ETHIAS et s'étonne de l'évolution très importante. Il se demande si nous ne devrions pas changer d'opérateur;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

l'avenant n° 5 à la convention d'assurances pensions de la Ville en vigueur par lequel cette convention est remplacée à partir du 1er janvier 2009 par le règlement d'assurance pensions n° 690P.

1022 N° 41.- REGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE COMMUNALE - Dissolution - Aspects financiers.

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui rappelle que la Régie existe depuis 1972. Mais, depuis 2004, naissance de la R.C.A., c'est la chronique d'une mort annoncée. Il estime que le dossier est léger. La Régie a été créée pour permettre une plus grande souplesse, notamment dans la gestion du budget. Le contrôle était directement exercé par le Conseil communal. Il demande comment seront versés les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine communal. Cela signifie-t-il que les biens de la Régie seront répartis entre la Ville et la R.C.A. Comment le travail administratif sera-t-il géré ? Il demande une disparition correcte de cet instrument;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui motive l'abstention de son Groupe. Il estime que certains aspects sont positifs comme la simplicité administrative mais regrette le manque de vision politique;

Entendu l'intervention de M. le Président qui rappelle que la dissolution au 31 décembre se fera en termes comptables et, au Conseil communal de fin janvier, Mlle TARGNION, Echevine, fera une note complète à l'adresse des membres du Conseil en matière de gestion immobilière et foncière;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Echevin, qui précise que ce soir, on fixe les aspects financiers de la dissolution et il n'y a pas ici de personnalité juridique en la matière. Il estime important de dire que la Régie foncière venait en double emploi avec la R.C.A. qui fonctionne;

Par 32 voix et 2 abstentions,

DECIDE :

- de dissoudre la Régie foncière communale en date du 31 décembre 2009;
- de charger le Collège de procéder à sa liquidation et de répartir ses activités entre les autres services communaux.

1023 N° 42.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Finances - Budget 2009 - Service extraordinaire (modifications budgétaires n° 4) - Approbation.

Vu que les modifications budgétaires à l'extraordinaire se résument ainsi :

M.B. N° 4 SERVICE EXTRAORDINAIRE			
BALANCE GENERALE DES DEPENSES ET RECETTES			
B.E.			
	Recettes	Dépenses	Boni
	Après M.B. 2		
	5.029.918,22	5.029.918,22	0,00
	M.B. 4		
Antérieurs	+0,00	+0,00	0,00
Ex. propre	+ 30.697,00	+ 30.697,00	
	30.697,00	30.697,00	
	Budget après M.B.		
	5.060.615,22	5.060.615,22	0,00

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les modifications budgétaires n° 4 (Service extraordinaire) apportées au budget 2009 du Centre Public d'Action Sociale et adoptées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 28 octobre 2009.

1024

N° 43.- JEUNESSE - Subsidés 2009 - Répartition - Approbation.

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui encourage la Majorité à encore faire plus;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

comme suit, la répartition des subsidés à attribuer, pour l'exercice 2009, par la Ville aux organismes de jeunesse :

- Allocation 761/332-02 :
 - Centre de Jeunes des Récollets : 0,00 € + 194,67 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Maison des Jeunes de Hodimont : 3.433,00 € + 372,33 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
- Allocation 761/332-02/-02 :
 - Unité Guide de Lambermont : 181,00 €
 - Unité Guide de Sainte-Julienne : 230,00 €
 - Patros Don Bosco : 176,00 €
 - Groupe "Les Copains" : 135,50 €
 - Unité Guide de Marie-Médiatrice: 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Scoute de Marie-Médiatrice : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Scoute de Heusy : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Guide de Heusy : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Guide de Stembert : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Guide de Saint-Remacle : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Scoute Cardijn : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Scoute de Petit-Rechain : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Scoute de Stembert : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Scoute d'Ensival : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Scoute de Mangombroux : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Guide de Mangombroux : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité Scoute de Sainte-Julienne : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);
 - Unité des Scouts Pluralistes : 113,75 € + 21,25 € (si approbation ministérielle des M.B. 1);

DECIDE :

- de déroger, en partie, au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en

demandant à l'A.S.B.L. concernée de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels;

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions lorsque les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

1025 N° 44.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORDINAIRE - Organisation - Affectation du capital-périodes pour l'année scolaire 2009-2010.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Le capital-périodes obtenu pour l'ensemble des écoles primaires ordinaires communales sur base du nombre d'élèves inscrits en date des :

- 15 janvier 2009, en ce qui concerne les titulaires de classe, les maîtres spéciaux d'éducation physique, de seconde langue et des classes d'adaptation, est affecté selon le tableau annexé à la délibération, pour la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010;
- 30 septembre 2009, en ce qui concerne les maîtres spéciaux de cours philosophiques et d'adaptation à la langue de l'enseignement, est affecté selon le tableau annexé à la délibération, pour la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.

1026 N° 45.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE - Affectation du capital-périodes pour l'année scolaire 2009-2010 (personnel enseignant).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Le capital-périodes obtenu pour l'école d'enseignement primaire spécialisé "Maurice Heuse" (personnel directeur et enseignant) sur base du nombre d'élèves (244) inscrits à la date du 30 septembre 2009 est affecté comme suit, à partir du 1er octobre 2009, pour la durée de l'année scolaire 2009-2010 et avec effet jusqu'au 30 septembre 2010 :

A.- Dans le capital-périodes :

- 22 classes (22 x 24);
 - 40 périodes d'enseignement individualisé;
 - 48 périodes d'éducation physique;
 - 32 périodes de religion catholique;
 - 48 périodes d'activités éducatives;
- soit un total de 696 périodes;

B.- En dehors du capital-périodes :

- 14 périodes de religion protestante (12 + 2 c.c.);
- 24 périodes de religion islamique (22 + 2 c.c.);
- 30 périodes de morale non confessionnelle (30 + 3 c.c.).

1027 N°46.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE - Affectation du capital-périodes pour l'année scolaire 2009-2010 (personnel paramédical).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Le capital-périodes obtenu pour l'école d'enseignement primaire spécialisé "Maurice Heuse" sur base du nombre d'élèves (244) inscrits à la date du 30 septembre 2009 (personnel paramédical) est affecté comme suit, à partir du 1er octobre 2009, pour la durée de l'année scolaire 2009-2010 et avec effet jusqu'au 30 septembre 2010 :

dans le capital-périodes pour le personnel paramédical :

- 40 périodes de kinésithérapie;
- 196 périodes de logopédie;

soit un total de 236 périodes.

1028

N° 47.- ASSOCIATIONS SPORTIVES - Subsidés - Liste des bénéficiaires et montants y afférents - Approbation.

Entendu l'intervention de Mme OZER, Conseillère communale (voir annexe page *);
Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale, au sujet de l'aide en faveur de la S.R.U.;

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui rappelle que la S.R.U. a reçu une subvention dédiée aux dépenses d'énergie mais que le club a utilisé une partie de cette aide à d'autres dépenses d'investissements. Il estime que le Conseil d'administration de l'A.S.B.L. concernée a commis une erreur. Compte tenu de leur bonne volonté, la Ville a décidé de les aider et une négociation avec le fournisseur d'électricité a été réalisée;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention aux associations suivantes :

MF Bidasses	Subside pour frais de fonctionnement	50,00 €
Tir St-Remacle	Subside pour achat de cibles sportives	50,00 €
MF QI Mangombroux	Subside pour frais de fonctionnement	50,00 €
CIYM	Subside de fonctionnement	100,00 €
RJS	Subside pour manifestation sportive	100,00 €
Verviers Lutte classique	Subside pour compétition à l'étranger	100,00 €
Educateurs réunis	Subside pour le 10e meeting de natation	150,00 €
Benoît Schoonbroodt	Contribution Ville jogging des Tourelles	200,00 €
Handball Club Verviers	Majoration du subside communal	200,00 €
Royal Badminton Verviers	Subside pour achats de volants	200,00 €
RCSV Hockey	Subside pour achat de matériel d'initiation	200,00 €
Les Provinciales	Subside pour championnat de Belgique	250,00 €
RVN	Subsidés pour diverses manifestations	450,00 €
FC Entente stembertoise	Subside pour matériel informatique	500,00 €
RABC Ensival	Subside de fonctionnement	1.000,00 €
Golf Harras	Subside pour initiation au golf	1.000,00 €
Royale rechaintoise	Subside pour achat de matériel sportif	1.500,00 €
SRU	Subside pour paiement de frais d'énergie	1.500,00 €
TOTAL		7.600,00 €
- de déroger, pour les clubs concernés, en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € ainsi que pour les montants cumulés par bénéficiaire inférieurs à 1.239,47 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Milles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, ~~DETHIER~~, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~Mme CARIS THONNART, MM. WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, ~~M. AMEN~~, Mme OZER, Mlle BREUER, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

1029

N° 48.- BUDGET COMMUNAL 2009 - Subsidés aux associations œuvrant pour l'Egalité des Chances, les Personnes Handicapées, la Santé, la Petite Enfance et les Aînés - Subsidés 2009 - Répartition - Approbation.

Attendu que M. DETHIER, Chef de Groupe P.S., sort pour ce point;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

comme suit, la répartition des subsidés à attribuer, pour l'exercice 2009, par la Ville à divers organismes, œuvres, associations ou groupements, œuvrant pour l'Egalité des Chances, les Personnes Handicapées, la Santé, la Petite Enfance et les Aînés :

ALLOCATION 849/332-02Interventions sociales, familiales, philanthropiques ou autres

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANT</u>
"Prête moi ta plume" A.S.B.L. - AMO Oxyjeunes	500,00 €
"La Marjolaine" - A.S.B.L. "La Maison Heureuse" - Maison d'Enfants - Activités principales exercées en région verwiétoise	500,00 €
L'Accueil A.S.B.L. - Centre d'Accueil pour femmes en difficulté et leurs enfants	500,00 €
Maison Médicale Mosaïque	500,00 €
Centre Médical Thier Mère Dieu	500,00 €
Centre Femmes Verviers A.S.B.L.	300,00 €
Conseil des Femmes Francophones de Belgique (C.F.F.B.)	300,00 €
CADRE A.S.B.L. - Projet de ferme pédagogique	300,00 €
Centre Familial d'Education - Service de Santé Mentale A.S.B.L.	500,00 €
C.V.P.A. Centre verwiétois de prophylaxie	500,00 €
Service d'Aide Sociale aux Justiciables de l'arrondissement de Verviers A.S.B.L.	100,00 €
Lire et Ecrire A.S.B.L. - "Osons en parler"	350,00 €
La Page A.S.B.L.	400,00 €
<u>TOTAL</u>	5.250,00 €

ALLOCATION 849/332-02/ -01Interventions associations œuvrant pour l'emploi, l'égalité des chances et les personnes handicapées

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANT</u>
Les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) - Pour les activités de "Espace Différences"	600,00 €
Mouvement Personne d'Abord A.S.B.L.	600,00 €
Centre d'Action Laïque de Liège - CAL (projet V.O.D Verviers)	600,00 €
Plate Forme de Soins Palliatifs de l'Est francophone	400,00 €
Maison Marie-Louise	200,00 €
P.A.C Verviers - Locale de Verviers - Présence et Action Culturelles - Organisation d'activités pour les Aînés verwiétois	200,00 €
Ligue Belge de la Sclérose en Plaques A.S.B.L.	200,00 €
"SurCité" A.S.B.L. - Centre socioculturel des Sourds et Malentendants de Liège - pour leurs activités également ouvertes aux verwiétois	200,00 €
CORECO de Verviers - Communauté des Ressortissants Congolais de Verviers	200,00 €
GRAPPA A.S.B.L. - Activités d'insertion sociale	200,00 €
Vie Féminine	200,00 €
A.R.C. - Action et Recherches Culturelles	200,00 €
C.S.A - Chaîne de Services et d'Amitiés - Projet pour les Aînés	200,00 €
Essalem A.S.B.L.	200,00 €
SIMA A.S.B.L.	200,00 €
Amicale Silencieuse de Verviers	200,00 €
Tels Quels A.S.B.L.	200,00 €
Les Ames en Panne A.S.B.L. (E.A.P.)	100,00 €
Collectif de la région de Verviers pour le soutien des Sans Papiers et pour le respect du droit d'asile	100,00 €
<u>TOTAL</u>	5.000,00 €

ALLOCATION 832/332-02/ -01Interventions sociales et familiales

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANT</u>
Amicale des Pensionnés de Mangombroux	185,00 €
Amicale des Retraités Provinciaux de la Région de Verviers	185,00 €

Groupement des Pensionnés de la C.S.C. - Action P.P.C.A.	185,00 €
Equipes populaires "Aînés"	185,00 €
Fédération Nationale des Pensionnés des Services Publics	185,00 €
Fédération Verviétoise des Pensionnés socialistes	185,00 €
Groupement des Pensionnés et Prépensionnés de la F.G.T.B.	185,00 €
Groupement Intersectoriel des Pensionnés de la C.G.S.P.	185,00 €
Le 3ème Age A.S.B.L.	195,00 €
Fraternité des Veuves	200,00 €
TOTAL	1.875,00 €

DECIDE :

- des modalités de contrôle de l'octroi de la subvention aux fins pour laquelle elle a été accordée, suivant la loi du 14 novembre 1983;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~Mme CARIS THONNART, MM. WATHELET~~, EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, ~~M. AMEN~~, Mme OZER, Mlle BREUER, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

1030 N° 49.- OFFICE NATIONAL DES PENSIONS (O.N.P.) - Mise à disposition d'un local communal - Convention - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

la convention de mise à disposition d'un local communal à l'O.N.P. (Office National des Pensions) pour y tenir une permanence sociale hebdomadaire le mercredi après-midi. Cette convention prévoit une participation financière forfaitaire de 20,00 € par mois.

1031 N° 50.- INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDEPENDANTS (I.N.A.S.T.I.) - Mise à disposition d'un local communal - Convention - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

la convention de mise à disposition d'un local communal à l'I.N.A.S.T.I. (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants) pour y tenir une permanence sociale mensuelle le 3ème mercredi du mois après-midi. Cette convention prévoit une participation financière forfaitaire de 5,00 € par mois.

1032 N° 51.- LA FERMETTE, A.S.B.L. - Projet "Pyramide" (anciennement projet "Equal") - Insertion socioprofessionnelle de personnes présentant une déficience intellectuelle modérée - Partenariat de la Ville - Convention - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

la convention de partenariat officialisant l'implication de la Ville dans le cadre du "Projet Pyramide" en tant que partenaire effectif.

- 1033 N° 52.- **VERVI.BUS - Modification du tarif au 1er janvier 2010 - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ADOPTE
 la modification du tarif Vervi.bus portant le coût pour l'utilisateur à 1,50 € le trajet et l'application de ce nouveau tarif au 1er janvier 2010.
- 1034 N° 53.- **SERVICE DE PREVENTION - Personnel - Charte déontologie des intervenants sociaux - Adoption.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ARRETE
 la Charte déontologique des intervenants sociaux occupés au Service de Prévention de la Ville.
- 1035 N° 54.- **PERSONNEL COMMUNAL - Mesures de fin de carrière - Règlement - Modifications.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE
 de modifier le règlement relatif aux mesures de fin de carrière, applicable au personnel communal, avec effet au 1er décembre 2009.
- 1036 N° 54^{bis}.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Modification des conditions de recrutement au grade d'employé d'administration.**
Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui s'étonne de voir qu'un Q.C.M. est programmé avec des questions qui relèvent de la culture générale. Il estime que la confidentialité des questions ne sera pas assurée en la matière. L'épreuve facultative et non éliminatoire du test de personnalité pourra déterminer certaines qualités chez les candidats. Cela est curieux;
Entendu la réponse de M. MOSON, Echevin, qui estime que M. LEGROS fait un très mauvais procès à l'U.L.G. Les garanties de confidentialité seront assurées, tout autant que vis-à-vis des deux professeurs appelés par le passé. Sur le point relatif aux tests de personnalité, cela est très répandu et l'U.V.C.W. met à disposition les tests;
Entendu l'intervention de M. LEGROS qui rectifie un élément, à savoir qu'il n'existe pas de différence entre le système proposé et la nouvelle procédure car par le passé, il n'y avait aucune concertation entre les profs et l'Autorité. Or, avec l'U.L.G., il y aura une concertation;
Par 23 voix et 11 abstentions,
 DECIDE
 de modifier, à la date du 1er décembre 2009, les conditions de recrutement au grade d'employé d'administration (D.4).
- 1037 N° 55.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Conditions d'évolution de carrière attachées au grade d'employé d'administration - Dispositions transitoires.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE
 de retirer l'examen de ce point de l'ordre du jour de la présente séance.
- 1038 N° 56.- **PERSONNEL OUVRIER - Statut des concierges d'école - Abrogation du règlement.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

d'abroger, à la date du 30 novembre 2009, le règlement adopté en séance du 13 septembre 2004, arrêtant le statut des concierges d'école.

1039 N° 57.- PERSONNEL TECHNIQUE - Prestations pour une entité distincte - Demande du C.P.A.S. - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

la convention de mise à disposition de personnel au sein du C.P.A.S., convention limitée à la durée nécessaire à l'élaboration du dossier pour l'obtention du permis d'urbanisme.

1040 N° 58.- PERSONNEL TECHNIQUE - Conditions de recrutement et d'évolution de carrière des agents techniques - Modification des épreuves et des jurys.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

de modifier, à la date du 1er décembre 2009, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière au grade d'agent technique, ainsi que la composition des jurys du personnel technique.

1041 N° 59.- AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) ET PLAN COMMUNAL POUR L'EMPLOI (P.C.E.) - Personnel - Renouvellement de l'adhésion de la Ville à la mesure pour les années 2010-2011.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

de renouveler l'adhésion de la Ville à la mesure d'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) et au Plan communal pour l'Emploi (P.C.E.) pour les années 2010 - 2011 et de renouveler en conséquence les différentes conventions conclues.

1042 N° 60.- FRONT UNIQUE - Octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

d'octroyer une subvention de 150,00 € sous forme d'argent, à l'association "Front unique des Anciens Combattants, Personnes politiques et groupements patriotiques de Verviers".

1043 N° 61.- CULTES - Eglise de l'Immaculée Conception - Budget 2010 - Avis à émettre.

Par 32 voix et 2 abstentions.

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation du budget 2010 de l'église de l'Immaculée Conception.

N° 62.- CULTES -

1044 a.- Eglise Saint-Remacle -

1045 b.- Eglise Saint-Joseph (Verviers) -

1046 c.- Eglise Sainte-Julienne -

1047 d.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption -

1048 e.- Eglise Marie-Médiatrice -

1049 f.- Eglise Saint-Jean-Baptiste (Verviers) -

Budgets 2009 - Modifications n° 1 - Avis à émettre - Avis de la Section "Personnel-Etat civil-Population-Cultes".

Par 32 voix et 2 abstentions.

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 1 apportées par les Conseils de Fabrique des églises précitées à leur budget 2009.

1050 N° 63.- VOIRIE - Lotissement "Franssen", anciennement Stembert - Reprise de la voirie "rue Arsène Buchet" et de ses équipements à titre gratuit - Projet d'acte - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que dressé, en date du 15 mai 2008, par M. GILSON, Géomètre, le plan de mesurage déterminant les parcelles de terrains à usage de voirie, à incorporer au domaine public, du lotissement "Franssen";

DECIDE :

- d'acquérir auprès de M. FRANSSEN, sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, les parcelles cadastrées 4ème Division, Section B, n° 857T2 et 863F, reprises sous liseré rouge, pour une superficie totale de 49a 78ca, constituant la voirie et les équipements du lotissement "Franssen", afin de les incorporer au domaine public communal;
- de confier au Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège la signature des actes authentiques.

1051 N° 64.- VOIRIE - Rue Haute Crotte - Acquisition et échange, à titre gratuit, de parcelles entre la Ville, la S.A. "Traitex" et la S.A. "Electrabel".

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que dressé, en date du 2 octobre 2009, par la S.P.R.L. "Dupont Géomètre & Cie", le plan de mesurage déterminant les parcelles de terrains à usage de voirie, à incorporer au domaine public, et à usage d'espaces verts, à céder à la Ville;

DECIDE :

- d'acquérir auprès de la S.A. "Electrabel", sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 5M partie, lot 1, reprise sous liseré jaune, pour une superficie totale de 1.151m², constituant la voirie, afin de l'incorporer au domaine public communal;
- d'acquérir auprès de la S.A. "Traitex", sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 14, pour une superficie de 261m², reprise sous liseré bleu, constituant un talus, afin de l'incorporer au domaine public communal en zone d'espaces verts;
- de confier au Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège la signature des actes authentiques.

1052 N° 65.- VOIRIE - Placement et raccordement d'une borne électrique, place de Prés-Javais - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le projet réf. 221-09 et le montant estimé du marché ayant pour objet "VOIRIE - Placement et raccordement d'une borne électrique place de Prés-Javais", établi par le Service technique des Bâtiments. Le montant est estimé à 5.866,11 € hors T.V.A. ou 7.098,00 € T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2009, article 426/731-60/ - / -20097311 (n° de projet 20097311) par le prélèvement sur boni.

1053 N° 66.- BATIMENTS COMMUNAUX - Restauration de l'immeuble rue de la Concorde n° 6 - Travaux de gros-œuvre - Modification du marché - Dépassement de + de 10 % du marché attribué.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MARQUE

son accord sur le dépassement de + de 10 % du marché attribué.

1054 N°67.- BATIMENTS COMMUNAUX - Cercle des Beaux-Arts - Réparation des plafonds et élimination de l'humidité - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges réf. 194-09/2009-7241 et le montant estimé du marché "Cercle des Beaux-Arts - Réparation des plafonds et élimination de l'humidité", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. L'estimation s'élève à 18.182,00 € hors T.V.A. ou 22.000,22 € 21% T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- d'inscrire le crédit permettant cette dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2009, article 762/724-60/ -02/ -20097241 (n° de projet 20097241).

1055 N°68.- ANCRAGE COMMUNAL - Immeuble sis rue de l'Epargne n° 19 - Mesures conservatoires d'éradication des xylophages - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges réf. 74-09 et le montant estimé du marché "Ancrage communal - Immeuble sis rue de l'Epargne n° 19 - Mesures conservatoires d'éradication des xylophages", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. L'estimation s'élève à 24.074,00 € hors T.V.A. ou 25.518,44 € 6 % T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de solliciter une subside pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie - DGO4 - Direction de l'Aménagement opérationnel de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie, rue des Brigades d'Irlande n° 1 à Namur (5100);
- d'inscrire la somme nécessaire à la réalisation de ce chantier au budget 2010.

1056 N° 69.- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES - Illuminations de monuments caractéristiques de la Ville - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit : ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, les cahiers spéciaux des charges et ses annexes constituant le projet d'illuminations de monuments caractéristiques de la Ville, pour une estimation globale de 41.348,00 € T.V.A. comprise (34.171,90 € hors T.V.A.), à savoir :

- 5.652,00 € T.V.A. comprise (4.671,07 € hors T.V.A.), pour la restauration des potelets explicatifs sur les machines textiles avec traduction en braille;

- 1.200,00 € T.V.A. comprise (991,74 € hors T.V.A.), pour l'installation d'une plaque explicative sur le pilori de Petit-Rechain;
- 17.300,00 € T.V.A. comprise (14.297,52 € hors T.V.A.) pour l'illumination de l'ancien Hôtel de Ville de Petit-Rechain;
- 2.650,00 € T.V.A. comprise (2.190,08 € hors T.V.A.) pour l'installation d'une plaque explicative sur le nom du lieu place Hubert Delrez à Heusy;
- 14.546,00 € T.V.A. comprise (12.021,49 € hors T.V.A.) pour l'illumination de l'église d'Ensival;

DECIDE :

- de passer les marchés par adjudication publique;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 569/732-60 du budget extraordinaire 1999, par emprunt et subsides;

1057 N°70.- VEHICULES - Achat d'un nouveau véhicule VERVI.BUS et aménagements - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges réf. 226-09/20097431 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'un nouveau véhicule VERVI.BUS et aménagements", établis par le Service technique des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 27.107,44 € hors T.V.A. ou 32.800,00 € 21 % T.V.A. comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2009, article 849/743-52/ -20097431 (n° de projet 20097431);
- de solliciter une subside pour ce marché auprès de la Loterie Nationale via le Service de l'Egalité des Chances.

1058 N° 71.- MATERIEL - Prêt - Demande des Femmes Prévoyantes Socialistes de Verviers (le 4 décembre 2009) - Gratuité - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder une aide aux Femmes Prévoyantes Socialistes de Verviers sous forme de prêt de matériel, main d'œuvre et autorisation de placer leur bus, estimée à 174,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

1059 N° 72.- CENTRE PUBLIC D'INFORMATION (C.P.I.) - Formations en maisons de repos et maisons d'enfance - Mise à disposition d'un agent du C.P.A.S., à mi-temps, au bénéfice du C.P.I. - Convention de partenariat - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la convention de partenariat entre la Ville et le C.P.A.S.

1060 N° 73.- INFORMATIQUE - Divers services - Acquisition d'UPS - Projet - Fixation des conditions de marché

Entendu l'exposé de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui motive l'abstention de son Groupe;

Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui s'exprime sur les 4 points informatiques (73 à 76) et se demande comment le Collège peut se décider vu le manque d'informations dans ces points. Il estime que ces dossiers sont vides. Le Service informatique est excellent à Verviers mais il pense que ces dossiers sont trop laconiques;

Par 32 voix et 2 abstentions,

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service de la Cellule informatique, dans son rapport du 17 novembre 2009;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 24.000,00 € hors T.V.A. La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2009, sous l'allocation 104/742-53/06.

1061 N° 74.- INFORMATIQUE - Divers services - Acquisition d'imprimantes - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service de la Cellule informatique, dans son rapport du 16 novembre 2009;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 6.700,00 € hors T.V.A. La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2009, sous l'allocation 104/742-53/01.

1062 N° 75.- INFORMATIQUE - Divers services - Acquisition de PC, d'écrans et de souris - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service de la Cellule informatique, dans son rapport du 13 novembre 2009;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 30.500,00 € hors T.V.A. La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2009, sous l'allocation 104/742-53/01.

1063 N° 76.- INFORMATIQUE - Virtualisation du parc informatique et téléphonie IP - Appel à un consultant - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service de la Cellule informatique, dans son rapport du 17 novembre 2009;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 30.000,00 € hors T.V.A. La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2009, sous l'allocation 104/742-53/06.

1064 N° 77^A.- DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Attribution d'une appellation relative à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à une rue, place ou rond-point de notre Ville - Point inscrit à la demande de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H.

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., (voir annexe page *)
et la réponse de M. le Président qui marque son accord sur cette proposition;
A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le projet de délibération lui soumis par l'intervenant, prévoyant l'attribution d'une appellation relative à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à une rue, place ou rond-point situé sur le territoire communal et confiant au Collège communal, la tâche d'en désigner la localisation dans les meilleurs délais, de façon à l'inaugurer à l'occasion de la date anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

1065 N° 77^B .- **UN AGENDA 21 LOCAL POUR VERVIERS - Point inscrit à la demande de M. CARTON, Conseiller communal.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'exposé de M. CARTON, Conseiller communal (voir annexe page *).
Il ajoute qu'il souhaite qu'une réelle concertation ait lieu au sein du Conseil communal. Il demande avec insistance qu'un calendrier soit établi pour la réalisation de cet Agenda 21 local;
- la réponse de Mlle LEJEUNE, Echevine (voir annexe page *).

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Milles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~Mme CARIS THONNART, MM. WATHELET,~~ EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, ~~M. AMEN,~~ Mme OZER, Mlle BREUER, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

1066 N° 77^C .- **SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL - Etat des lieux sur l'urbanisation massive des Z.A.C.C. - Point inscrit à la demande de M. PITANCE, Conseiller communal.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'exposé de M. PITANCE, Conseiller communal (voir annexe page *);
- la réponse de Mlle LEJEUNE, Echevine (voir annexe page *);

1067 N° 77^D .- **PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE - Les démissions au P.C.D.N. ou la démotivation des bénévoles - Point inscrit à la demande de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (voir annexe page *);
- l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal (voir annexe page *);
- la réponse de Mlle LEJEUNE, Echevine, qui estime que le projet du P.C.D.N. se poursuit et, ici, nous nous trouvons face à un bénévole qui a quitté le P.C.D.N. Les motifs de l'intéressé étaient personnels. D'autres personnes restent actives et cela s'est démontré lors de la journée de l'arbre, samedi dernier. Elle souligne l'importance du projet relatif au réseau écologique qui reste très important. La relance du P.C.D.N. n'est pas évidente et il existe depuis 10 ans. Le renouveau est nécessaire et les activités lors de l'anniversaire du P.C.D.N. ont été fort peu fréquentées par les membres du P.C.D.N.

1068 N° 77^E.- **PROJET IMMOBILIER DE LA RUE DES DEPORTES - Point inscrit à la demande de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (*voir annexe page **);
- la réponse de Mlle LEJEUNE, Echevine (*voir annexe page **);

1069 N° 77^F.- **SAUVER LE C.C.R.V. - Point inscrit à la demande de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe page **);
- l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui estime que l'intervention de M. SMEETS mérite une attention particulière. Il s'inquiète depuis 20 ans car le C.C.R.V. est un outil majeur de développement culturel pour tout l'arrondissement. Nous l'avons créé en 1990 en prenant tous les risques inhérents à cette aventure. Bien des crises et des jalousies ont été traversées. Cela ne sert à rien d'être témoin d'une situation, il faut être sur le terrain et se battre. Il faut participer. Les problèmes du C.C.R.V. sont: l'interculturalité, les nouveaux médias, la paupérisation du public, la baisse du mécénat et du sponsoring. Nous ne pourrions nier que les individus se comportent comme des clients dans une société de consommation. Il refuse toute dictature intellectuelle qui impose ses vues. C'est au nom de la culture qu'il revendique le respect. Nous devons créer notre culture. Enfin, il estime que l'important est de mobiliser les publics et non les décourager, il faut les écouter. Il invite les Membres du Conseil à participer aux activités du C.C.R.V. La situation est grave mais pas désespérée;
- l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET, Chef de Groupe M.R., qui regrette le dénigrement systématique du C.C.R.V. alors que sa progression a été significative. Elle considère que certaines remarques ont été intégrées dans l'action du C.C.R.V. Elle invite M. SMEETS à être plus présent au C.C.R.V. lors de ses activités. Elle souligne que dans le cadre des efforts consentis, l'Echevin de la Culture a réussi à convaincre la Ministre à maintenir l'outil en catégorie 1;
- l'intervention de M. DETHIER (*voir annexe page **), Chef de Groupe P.S., qui souligne que M. SMEETS vient de faire une intervention catastrophique pour trois raisons: parce que le C.C.R.V. fonctionne bien avec des gens dévoués, parce que l'intervention casse l'union sacrée à ce sujet, parce que M. SMEETS ne tient pas compte du travail des acteurs du C.C.R.V. En conclusion, il s'étonne que M. SMEETS n'ait pas tenu compte de l'engagement d'autres ECOLO au Conseil d'administration de l'A.S.B.L.;
- la réponse de M. ISTASSE, Echevin (*voir annexe page **);
- l'intervention de M. SMEETS qui rappelle qu'ECOLO n'est pas en opposition sur tout, au contraire. Le consensus mou ne peut être la règle. Une autre approche culturelle est possible. Il estime que l'on ne tient pas compte ici des dégoûtés. Il regrette le manque de débats au Conseil d'administration du C.C.R.V.

Question orale de M. PIRON, Conseiller communal, à l'attention des membres du Collège communal et plus particulièrement à M. BREUWER, Echevin du Logement, concernant la lutte contre le morcellement des maisons en plusieurs logements.

Entendu la question de M. PIRON, Conseiller communal (voir annexe page *);

Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin (voir annexe page *);

Entendu l'intervention de M. PIRON qui est heureux des réponses apportées et demande si le Collège pourrait interdire le morcellement d'immeubles ? Réponse : dans la mesure où le Code est applicable, diverses vérifications sont réalisées et des mesures plus précises sont envisagées;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal, qui se demande si les éléments avancés par l'Echevin ont été donnés au nom du Collège et si le budget 2010 comprendra des éléments concrets en cette matière;

Entendu la réponse de M. le Président qui confirme que cette position est celle du Collège et que ce dernier sera attentif suivant les disponibilités.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 23 HEURES.

ELLE EST REPRIS IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 23 HEURES 10, après approbation des résolutions prises au cours de la séance du 14 septembre 2009.

Est approuvé, en cette séance du 25 janvier 2010, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA